

## MEMENTO

**MAIRIE 04 74 38 28 44**

Adresse mail : [secretariat@mairie-stdenis.fr](mailto:secretariat@mairie-stdenis.fr)  
Site : [www.mairie-saintdenisenbugey.fr](http://www.mairie-saintdenisenbugey.fr)

### HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

- du lundi au jeudi de 14 h à 17 h
- le vendredi de 14 h à 18 h
- le samedi de 8 h 30 à 11 h 30

## PERMANENCES DES ÉLUS

- **Les élus (es) du Conseil municipal sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.**
- **M. le Maire sur RDV** tous les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00  
Tél. 04 74 38 28 44
- **Les maires adjoints et conseillers délégués** : tous les samedis de 9h30 à 11h30 **sans RDV.**

## POLICE MUNICIPALE EN CAS D'URGENCE Tél. 04 74 38 38 09

## ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- **Sacs jaunes** : tous les lundis des semaines **impaires.**  
Prochains enlèvements :
  - Lundis **4** et **18** novembre
  - Lundis **2**, **16** et **30** décembre
  - Lundis **13** et **27** janvier 2020
  - Lundis **10** et **24** février 2020
- **Conteneurs ménagers** : tous les mercredis.

## DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les sacs jaunes sont fournis pour 12 mois à compter de la date de leur première remise. Les prochaines permanences auront lieu au local habituel de la mairie :

- ➔ **Vendredi 15 novembre, 20 décembre, 17 janvier et 14 février 2020**  
de 15h45 à 16h45
- ➔ **Samedi 16 novembre et 21 décembre**
- ➔ **Samedi 18 janvier et 15 février 2020**  
de 10h45 à 11h45

## Une belle rencontre ... avec la dame-blanche

*Témoignage de M. Christian Fregat*

Appelée ainsi, la chouette effraie fréquente encore les villages de nos campagnes. Autrefois, elle s'installait surtout dans les clochers des églises. Maintenant que ces édifices sont très souvent fermés, elle trouve ses derniers refuges pour se reproduire dans les granges lorsqu'elles sont accessibles.

Domicilié dans le centre du village, dans une petite maison à étages, lorsque je travaille dans mon bureau, j'ouvre la fenêtre et fin août à la tombée de la nuit, j'ai eu la bonne surprise d'entendre les chuintements (cris) de jeunes chouettes effraies.

En réussissant à localiser d'où venaient les cris, je suis sorti et je me suis rendu dans la rue un peu plus loin. Là j'ai pu voir où la famille s'était installée. Je discute avec un des habitants de la rue qui m'indique que sa femme, un jour, avait trouvé une des jeunes chouettes au sol et qu'elle ne savait pas quoi faire. Heureusement Anthony D. est arrivé. Il a eu le bon réflexe de la mettre dans un carton et ensuite il l'a remise en hauteur dans la grange. Les parents sont revenus la nourrir et la petite chouette a pu repartir !!



Belle initiative d'Anthony qui a permis à cet oiseau devenu rare de s'envoler.

Elle chasse les petits rongeurs la nuit dans les champs et au bord des routes et souvent aveuglées, elles sont victimes des véhicules.

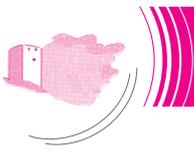
*Souhaitons longue vie à nos jeunes chouettes.*

## Colis de Noël 2019

La remise du colis de Noël à nos anciens aura lieu le **mercredi 18 décembre 2019** à partir de 14 h. Comme chaque année les enfants de l'école accompagneront les élus.

**RAPPEL : Si vous atteignez l'âge de 75 ans en 2019 ou si vous avez + de 75 ans mais n'avez jamais reçu ce colis Signalez-vous en mairie au 04 74 38 28 44 avant le 25 novembre 2019**

À l'inverse, si vous recevez le colis, mais que vous ne souhaitez plus l'obtenir, merci également de prévenir la mairie.



## Renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière sur la commune de Château-Gaillard

La Société AIN RHONE GRANULATS a adressé en Préfecture une demande de renouvellement d'exploitation de carrière pour une durée de 8 ans.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal doit formuler un avis sur ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur la demande d'autorisation de la SAS AIN RHONE GRANULATS.**

## Avis concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS COFIBEX

La Société COFIBEX a adressé en Préfecture une demande d'autorisation environnementale modifiant les conditions d'exploitation de son site situé à Ambérieu-en-Bugey.

Les principaux déchets collectés sont :

- les déchets métalliques ferreux et non ferreux,
- les véhicules hors d'usage terrestres,
- les déchets en mélanges valorisables et triés de bois, papiers, cartons, plastiques,
- les déchets non dangereux ultimes en mélange y compris emballages alimentaires,
- les déchets dangereux (batteries usagées, gravats d'amiante, emballages souillés, déchets diffus dangereux, liquides usagés),
- les déchets d'éléments d'ameublement
- les déchets type gravats de démolition
- les déchets d'équipements électriques et électroniques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et conformément à l'article R 512-20 du code de l'environnement, ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur la demande d'autorisation environnementale de la SAS COFIBEX.**

## Motion contre la fermeture de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey

Monsieur le Maire indique que la DGFIP (direction générale des Finances publiques) a décidé de réorganiser en profondeur son réseau territorial d'ici 2022. Depuis quelques semaines, les Directeurs départementaux des Finances publiques présentent aux élus les nouvelles cartes d'implantations de leurs services. Deux trésoreries sur trois seront supprimées et remplacées par quelques Services de Gestion Comptable (SGC).

- Cette organisation n'est encore qu'à l'état de projet, mais elle constitue une crainte réelle quant à la possibilité de continuer à assurer la bonne tenue des opérations comptables de la collectivité dans la nouvelle organisation de la DGFIP.
- La carte du projet de la DGFIP pour 2022 au sein du département de l'Ain présente 10 postes comptables supprimés dont la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey.
- Seules les trésoreries de Montluel, Châtillon-sur-Chalaronne et Bourg-en-Bresse resteront opérationnelles.
- La gestion financière et comptable de l'ensemble des 47 communes et syndicats dépendant de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey serait donc transférée.
- Quant au recouvrement de l'impôt, il serait confié aux Services des Impôts des Particuliers de Bourg-en-Bresse.

### Commentaires du Conseil municipal :

La Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey fournit un service de proximité au quotidien auprès de la population du bassin Ambarrois, population qui ne cesse d'augmenter au fil des recensements.

L'accès au service public pour tout citoyen constitue un droit fondamental. La notion de proximité disparaîtrait alors que l'on sait que la relation humaine est nécessaire et précieuse dans ce type de service public.

Alors même que le principe de proximité est au cœur du service public, cette fermeture :

- amplifie les inégalités territoriales, sociales et économiques
- contraint le contribuable à se déplacer toujours plus loin pour accéder aux services de la DGFIP.

Ainsi, les habitants des communes rurales et péri urbaines, se sentent une nouvelle fois abandonnés et délaissés au profit d'une concentration des services publics dans les villes «centres».

Aussi, à travers cette motion, le Conseil municipal de Saint-Denis-en-Bugey émet un avis défavorable au projet de fermeture de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey et sollicite le maintien de la structure ainsi que du personnel concerné afin de préserver un service public de proximité et de qualité.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une abstention de voter une motion dans ces termes :**

- de s'opposer à la fermeture de la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey et demande, par la présente, de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public
- de demander la concertation promise jusqu'en octobre
- de demander une communication transparente des services de l'Etat sur les motifs qui conduiraient à la décision de fermeture de la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey au profit de celles de Montluel, Bourg-en-Bresse et Châtillon-sur-Chalaronne
- de souligner ces incohérences : d'une part de déporter à Montluel les services du trésor public alors que la commune d'Ambérieu en Bugey est une commune se trouvant à une trentaine de kilomètres de Montluel, et, d'autre part, de souligner que la commune d'Ambérieu-en-Bugey compte 14 127 habitants (recensement 2015), ce qui représente le double de la population de Montluel
- exprime son soutien à l'ensemble des personnels de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente motion.

## Cession des certificats d'économie d'énergie au SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain)

La loi de Programmation des Orientations de la Politique Énergétique (POPE) impose aux fournisseurs d'énergie de réaliser des économies d'énergie. Les collectivités qui investissent pour réaliser des économies d'énergie peuvent obtenir une contrepartie financière par la valorisation des mégawattheures économisés.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Dans la perspective de réaliser des opérations entrant potentiellement dans ce dispositif, le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer une convention avec le SIEA.

### Modification des statuts du SIABVA : modification de périmètre

Par délibération en date du 26 février 2019, le conseil communautaire de HAUT BUGEY AGGLOMERATION a demandé à se retirer du SIABVA pour la compétence SPANC.

Par délibération en date du 9 juillet 2019, le comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA) a accepté le retrait de Haut Bugey Agglomération et des communes de Plateau d'Hauteville, Champdor-Corcelles, Aranc, Evosges, Corlier et Prémillieu (pour la compétence SPANC) et a modifié les statuts du syndicat pour tenir compte de la modification de son périmètre.

La procédure de retrait est prévue à l'article L. 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal invité à se prononcer, délibère et approuve le retrait de HAUT BUGEY AGGLOMERATION et des communes de Champdor-Corcelles, Aranc, Evosges, Corlier et Prémillieu du SPANC du SIABVA.

### Réalisation de travaux urgents

- Réparation de la toiture de la salle Berlioz pour un montant de 2700€
- Création de puits perdus place Jean Macé pour un montant de 3200€

NOTA : les puits perdus sont dimensionnés pour absorber une pluviométrie normale, voire importante, et non pas pour des précipitations exceptionnelles.

## ■ Site internet

La commission Communication a travaillé activement pour rendre le site internet de la commune plus attrayant, avec la possibilité d'effectuer de nombreuses démarches en ligne.

Artisans, commerçants, micro-entrepreneurs, services à la personne ... de Saint-Denis-en-Bugey, si vous souhaitez apparaître sur le site, merci de nous faire parvenir vos coordonnées à « [elus@mairie-stdenis.fr](mailto:elus@mairie-stdenis.fr) ».

## ■ Inscriptions sur les listes électorales

Si vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales, vous pouvez le faire directement sur le site du gouvernement :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/listes-electorales-nouvelle-inscription> ou vous rendre en Mairie. Il vous sera demandé une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Pour vérifier si vous êtes bien inscrit sur votre commune : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

## ■ Plan d'aménagements pour Personnes à Mobilité Réduite

En cette fin d'année, la commune poursuit son plan d'aménagement PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des locaux communaux ouverts au public, conformément au plan pluriannuel 2016-2021 validé par la Commission Départementale de la Préfecture pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Précisons que ce plan fait suite à un audit réalisé par un bureau d'études spécialisé et ne concerne pas que les handicaps lourds. Il a aussi pour but de faciliter la mobilité des personnes fatiguées, âgées, blessées, gênées ...

Après la construction d'une rampe réglementaire et l'aménagement interne de la garderie des écoles, après l'achat d'une rampe mobile permettant l'accessibilité aux classes en rez de chaussée, après la réalisation de rampes béton permettant d'accéder aux différents bureaux de l'école et après l'installation de quelques signalétiques spécifique nous poursuivons le plan validé en Préfecture.



Octobre a donc vu la restructuration complète du sol du porche d'entrée de la Mairie et de la Salle Polyvalente. Le cheminement piéton entre le porche d'entrée, le secrétariat de la Mairie et la salle polyvalente est maintenant libre de tout obstacle.

Les toilettes de ces deux bâtiments ont été mises aux normes PMR.

Un visiophone, récemment installé à la porte du secrétariat, permet à tous d'entrer en relation avec le personnel.



Dans le même temps, non loin de là, la main courante de la rampe d'accès à la Poste a été prolongée par un retour arrondi afin d'en permettre une meilleure préhension par les personnes en difficultés.



L'ultime étape de ce plan d'aménagement sera de permettre l'accès PMR à la Salle du Conseil et des Mariages. Plusieurs options sont envisagées mais coûteuses. Un gros morceau à venir !

**LES VŒUX  
DE LA  
MUNICIPALITÉ**  
Vendredi 10 janvier 2020  
à partir de 18h30  
à la salle polyvalente.

**CONCERT  
DU CHŒUR  
DE L'ARMÉE FRANÇAISE  
AU PROFIT DE LA RECHERCHE  
CONTRE LE CANCER**

24 novembre 2019 à 15h  
Salle Eqinox à Bourg-en-Bresse  
Possibilité de transport en car.

Pour tout renseignement :  
06 81 20 01 03 ou  
06 16 92 86 11



### DÉCHÈTERIES

#### AMBÉRIEU ET LAGNIEU

- Horaires du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :  
→ Du lundi au samedi  
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 18 h 00
- Horaires du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :  
→ Du lundi au samedi  
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 19 h 00

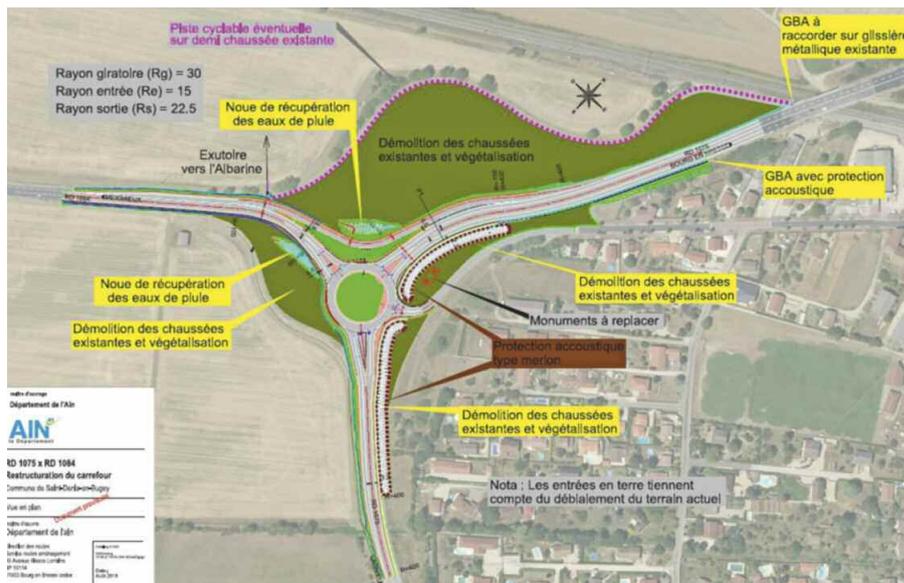
### Restructuration du carrefour 1075/1084

Une simplification du carrefour devenait nécessaire en raison d'un trafic routier de plus en plus important (22 000 véhicules / jour dans les 2 sens pour RD 1075 nord, 16 000 véhicules / jour dans les deux sens pour RD 1075 sud, 11 000 véhicules dans les deux sens pour la RD 1084.

De plus, le carrefour existant présentait des risques importants par sa complexité. 10 accidents ont été dénombrés de 2000 à 2016 ayant engendré 4 morts et 12 blessés.

Les travaux débutés en juillet 2019 doivent se terminer courant 2020.

Le projet global est estimé à 2 Millions d'euros pris en charge par le Département.



### Calendrier des manifestations

#### NOVEMBRE

- Dimanche 3** Boule du Moulin - Choucroute (repas et à emporter) - 12h *Impasse de la Butte*
- Samedi 9** Club de l'Âge d'or - Concours de coinche 13h *Salle polyvalente*
- Vendredi 15** Saint Denis en fleurs - Remise des prix du fleurissement - 18h *Salle polyvalente*
- Dimanche 17** Sou des écoles - Bourse aux jouets puériculture - 9h *Salle polyvalente*
- Samedi 23** Boule du Moulin - Journée Beaujolaise cochonnailles - 8h *Impasse de la Butte*
- Vendredi 29** Sapeurs pompiers retraités - Assemblée générale - 18h *Salle du bas*
- Samedi 30** Boule du Moulin - Assemblée générale - 18h *Impasse de la Butte*

#### DÉCEMBRE

- Dimanche 1<sup>er</sup>** Sou des écoles - Vente de sapins - 9h *Salle polyvalente*
- Dimanche 1<sup>er</sup>** Sou des écoles - Marché de la création et de la gourmandise - 9h *Salle polyvalente*
- Mardi 3** Restaurant scolaire - Marché de Noël - 16h30 *Restaurant scolaire*
- Dimanche 8** SDAFC - Fête des lumières - 18h *Ambutrix*
- Samedi 14** Club de l'Âge d'or - Repas de Noël - 12h *Salle polyvalente*
- Samedi 14** SDAFC - Goûter de Noël - 15h30 *Centre de loisirs*
- Samedi 14** Danse club de la Tour - Gala de Noël - 15h30 *Saint-Rambert*
- Vendredi 20** Sou des écoles - Arbre de Noël - *Salle Berlioz*

Pour les manifestations de janvier et février 2020, voir le bulletin municipal.



### À quoi ça sert ?

Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports... autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.

### Comment ça marche ?

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible. Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !

Les réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE, seule habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Sur notre commune, ce recensement se fera entre le 16 janvier et le 15 février 2020. Les agents recenseurs disposeront d'une carte officielle signée par le maire. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Bonnes fêtes de fin d'année !

